



Quelle est la validite d'une succession ?

Par Visiteur

Bjr,
mon père est décédée le 07 01 80.
dossier confié à des notaires : à ce jour je n'est jamais rien reçu.
- un terrain non en usufruit
- des habitations en usufruit avec sa belle-mère très probablement décédée depuis
- confiées à un garde-meuble, ces affaires ont été mises aux enchères et je n'en ai jamais reçu le résultat.

Puis-je encore faire redémarrer cette succession "endormie" ? quelles en seraient les démarches ?

merci.
bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis extrêmement surpris de la longueur de cette succession.

Avez vous contacté les notaires? Si non, faites le au plus vite.

Dans la mesure où la prescription est de 30 ans sur une succession, si vous laissez trop passer le temps, vous perdrez tous vos droits.

Bien cordialement.